



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2009

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE CANNES AU SEIN DU SIAUBC FAISANT SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIABC PAR DELIBERATION EN DATE DU 29 JUIN 2009

COMMISSION : AFFAIRES JURIDIQUES, IMMOBILIERES, MARITIMES ET FAÇADE MARITIME

Du : 24 JUIN 2009

RAPPORTEUR : BERNARD BROCHAND

Par arrêté préfectoral en date du 20 mai 2009, le Préfet des Alpes Maritimes a autorisé l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin Cannois, ainsi que les modifications statutaires qui en découlent.

L'entrée des communes de Mandelieu-la-Napoule, Le Cannet, Pégomas et Mougins, au sein dudit Syndicat, la qualité du service public de l'assainissement reposant sur une approche partenariale et solidaire entre les communes du bassin cannois afin de gérer au mieux les installations d'assainissement à venir, notamment par la modernisation, la rénovation et l'extension de l'actuelle station d'épuration dite de Saint-Cassien.

Cette extension de périmètre a conduit le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin Cannois à procéder aux modifications statutaires nécessaires, notamment pour ce qui est du nombre de représentants siégeant au sein du comité syndical, portant ainsi le nombre des délégués titulaires à 39 et celui des délégués suppléants à 20.

Désormais, l'article 9 des statuts modifiés prévoit que la Commune de Cannes est représentée par quatorze délégués titulaires et sept délégués suppléants au lieu de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants prévus dans les statuts originaux.

Aussi, en application des dispositions de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation complémentaire des représentants de la Ville de Cannes au sein de ce même Syndicat, nouvellement nommé « Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois ».

La présente délibération a donc pour vocation de compléter la représentation de la Ville de Cannes au sein du comité syndical en désignant, en supplément, neuf délégués titulaires et deux délégués suppléants supplémentaires.

Par conséquent, en supplément de MM. Bernard BROCHAND (Président), David LISNARD, Christophe SANTELLI-ESTRANY, Eric HARSON et Mme Pascale VAILLANT, maintenus à leurs postes de délégués titulaires et de MM. Claude MORIN, Georges ROUBAUDI, Jean-François TONNER, Gilbert ANTONIN et Madame Yvette FOUGA, maintenus à leurs postes de délégués suppléants, il s'agit pour le conseil municipal de compléter le nombre de ses représentants en nommant neuf délégués titulaires supplémentaires et deux suppléants.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

La Commission des Affaires Juridiques, Immobilières, Maritimes et Façade Maritime, dans sa séance du 24 juin 2009, a été consultée ;

Je vous propose les candidatures suivantes :

- **Titulaires** :

M. Max ARTUSO ;
Mme Daniele BENVENUTI ;
M. Gilles CIMA ;
M. André MAYET ;
Mme Françoise BRUNETEAUX ;
Mme Catherine VOUILLON ;
M. André GIRONE ;
M. René RAULLO ;
Mme Evelyne BRUN.

- **Suppléants** :

Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE ;
Mme Julie BENICHOU.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner neuf délégués titulaires et deux délégués suppléants supplémentaires pour représenter la Ville de Cannes au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois (S.I.A.U.B.C.).